Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1981)
Heft: 578

Artikel: Pleurs et grincements de dents : l'Etat, ce pelé, ce galeux...
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1011919

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

PLEURS ET GRINCEMENTS DE DENTS

L'Etat, ce pelé, ce galeux...

Partout, ça cogne sur l'Etat, sur son irrémédiable inefficacité, sa bureaucratie envahissante, son grand ordinateur totalitaire. Partout, aussi bien là où le centralisme démocratique pèse lourdement sur les structures et les personnes que là où le libéralisme triomphant laisse la portion congrue au secteur public. Reagan, qui a promis aux électeurs de démanteler certaines institutions, a déjà supprimé l'organisme de surveillance des prix et des salaires. M^me^ Tatcher renie l'héritage d'entreprises nationalisées dont elle voudrait décharger l'Etat, que le meilleur économiste de France, alias Raymond Barre, songe aussi à réduire.

Moins d'Etat, tel est donc le mot d'ordre de ce temps, auquel les radicaux helvétiques collent parfaitement avec leur slogan, et avec leur auteur maison, le professeur Wittmann, grand partisan de la «reprivatisation» de certains services publics, y compris de la poste comme il l'a confirmé récemment à la TV romande («Tell quel», 23 janvier 1981).
A l'appui de ce curieux projet, Wittmann avance quelques chiffres, qu'il n'a d'ailleurs pas rassemblés lui-même (cf. «NZZ» 243, 18-19.10.1980, p. 37).

LE FEU ET LES ORDURES

Des études comparatives ont démontré que certaines tâches traditionnellement dévolues à la collectivité sont accomplies à moindres frais par des entreprises privées, dans les pays où elles peuvent s'en charger (aux Etats-Unis, en l'occurrence). Ainsi, l'enlèvement des ordures revient dix à trente pour cent moins cher, ou le service du feu cinquante pour cent moins cher quand il est privé. L'assurance-maladie, pratiquée par des sociétés à but lucratif, coûte près de la moitié moins que le système de l'assurance sociale. En cherchant les bons exemples, on peut aussi faire apparaître les avantages relatifs de l'initiative privée dans les secteurs du transport aérien, de la construction (les offres venant du secteur privé proposent des conditions plus avantageuses d'environ vingt pour cent).
Et après? Que prouvent ces comparaisons, sinon que certaines prestations, soigneusement choisies, se prêtent à la privatisation des profits? Il serait bien plus intéressant de trouver les moyens de rendre plus efficiente l'administration de certains secteurs sur lesquels les entreprises privées et les observateurs néo-libéraux se gardent bien de porter un regard envieux; la collectivité serait heureuse de pouvoir économiser, même dix pour cent, sur l'exécution de tâches aussi importantes que l'instruction primaire, l'hébergement en établissement hospitalier ou médico-social, le transport ferroviaire, etc., et cela pour une offre de services au moins égale à celle que propose actuellement le secteur public.
Dans notre pays où l'Etat se trouve éclaté au sein d'une confédération d'Etats eux-mêmes composés de fortes communes, l'interventionnisme n'a jamais été de mise. Les pouvoirs publics jouent les rôles subsidiaires: autant de liberté d'entreprise que possible, aussi peu d'interventionnisme étatique que nécessaire. Dans ces conditions, il n'y a pas grand-chose à reprivatiser. Les résultats de l'opération auraient de quoi décevoir M. Wittmann lui-même — à supposer que le moment venu il s'intéresse encore au sujet et veuille observer les faits avec une attention plus systématique.
Au reste, et quoi qu'en disent ceux qui se réfèrent à Parkinson sans l'avoir même lu, les coûts administratifs relativement élevés ne sont pas l'apanage du secteur public: comme les économies d'échelle d'ailleurs, ils sont largement liés à la taille de l'institution, indépendamment de son statut juridique. Toute grande unité, société multinationale ou administration centrale, connaît des problèmes internes de communication qui sont sources de malentendus, de doubles emplois, de gaspillages, bref, de frais administratifs surproportionnés. A cet égard, l'armée, la poste ou l'université ne travaillent pas plus mal — ni mieux bien sûr — que le groupe d'entreprises empêtré dans de continuelles révisions de son organigramme, que la grande compagnie d'assurances ou bancaire en proie à la rationalisation permanente, ni que la chaîne d'hôtels à la merci de mille problèmes quotidiens de ce genre d'établissement, multipliés par l'effectif, la diversité et les distances.
Seulement voilà, les coûts des administrations et institutions publiques apparaissent dans les comptes des collectivités, soigneusement détaillés et loyalement soumis à l'épluchage parlementaire. Quant aux gaspillages du secteur privé, ils portent le beau nom de frais généraux, plus ou moins globalement inscrits aux comptes d'exploitation — avant bénéfice, bien entendu. Les premiers sont à la charge des contribuables, les seconds des consommateurs.

LES POLLUEURS ET LES PAYEURS

Mais ce n'est pas tout: le lamento sur la croissance des dépenses publiques qui figure en tête du répertoire des anti-interventionnistes et autres partisans de la reprivatisation, ne tient aucun compte d'une réalité pourtant évidente: l'Etat doit consacrer des sommes toujours plus importantes pour réparer les «coûts externes» engendrés par les activités du secteur privé, qui ignore superbement le principe du pollueur-payeur.
Au cours de la décennie 1968-77, les dépenses pour la protection de l'environnement ont aug-

menté trois fois plus que le produit national brut; certes, les frais d'aménagement et d'exploitation des stations d'épuration des eaux ou des installations de traitement des ordures ne sont pas engendrés par le seul secteur privé; ils sont en revanche bel et bien directement liés à la société de croissance et à l'expansion des activités commerciales.

LE LIBÉRALISME PUR ET DUR

M. Wittmann et ses émules — notamment les 84 signataires de la motion Hunziker (rad., AG) — voudraient que l'on (re)privatise les profits, et qu'on laisse les tâches non rentables à la charge de l'Etat, qui s'en trouverait d'autant mieux ruiné que par ailleurs toute ressource nouvelle lui serait refusée. Grandiose attaque contre l'Etat-providence, et défense à courte vue du libéralisme «pur», inspiré par Adam Smith et décrit par Emile Zola.

Galbraith (dans «Le temps des incertitudes», 1977, pp. 18-29) rappelle certains passages significatifs de la biographie d'A. Smith, qui devraient intéresser le professeur Wittmann. En 1763, Adam Smith quitte l'Université de Glasgow, où il enseignait la philosophie morale, pour devenir le tuteur du jeune duc de Buccleuch; du même coup il abandonnait un mode de rémunération aléatoire, que pourtant il jugeait approprié (d'après le nombre d'étudiants et non au fixe) pour un poste qui devrait lui valoir «des émoluments sûrs et substantiels avec, au bout, la pension»... Et plus tard, Adam Smith devint commissaire des douanes à Edimbourg, «une sinécure qu'il ne pouvait approuver, liée à des droits de douanes qu'il désapprouvait». Que pense de tant de cohérence M. W. Wittmann, professeur à l'Université de Fribourg, membre de la Commission des cartels et de quelques autres institutions fédérales?

VILLENEUVE-CHILLON

Souvent l'opinion varie

Ouf! Tout le monde il est beau, tout le monde il est gentil. Le dernier projet d'aménagement du quartier de la Tinière (cf. DP 577), présenté à la presse à la fin de la semaine passée, semble avoir partout la cote. Mais le dernier acte de ce drame écologico-financier n'est pas encore joué: le canton de Vaud, la commune de Villeneuve, la commune de Montreux, l'Association pour la sauvegarde de Chillon, le promoteur doivent encore négocier, se mettre d'accord sur les nouveaux plans, et finalement accepter, qui de passer à la caisse (les deux premiers en tout cas), qui de revoir ses projets immobiliers (le dernier). Aujourd'hui, une sorte de soulagement général masque encore des questions cruciales, et parmi celles-ci, le choix du maître d'œuvre et de l'organe de contrôle de l'opération d'aménagement étendue dorénavant au voisin montreusien (l'Etat, dans un rôle inédit? le promoteur, pris dans un nouveau réseau de contraintes?). Pour l'instant, et en attendant le prochain rebondissement, tout le monde marche sur des œufs: les militants, mobilisés pour la sauvegarde de ces quelques centaines de mètres de rivage lémanique, se gardent bien de crier victoire; l'Etat et les communes concernées font patte de velours, appliqués à faire valoir leurs concessions mutuelles. C'est que s'étend tout de même sur ces parcelles l'ombre de la sacro-sainte propriété privée: que l'on sache, le promoteur, tant vitupéré, ne s'était pas mis hors la loi en projetant de bâtir ses châteaux en Villeneuve.

On dira: certes, mais l'opinion publique n'aurait pas toléré... L'opinion? Lisez «24 Heures» par la plume de Bertil Galland (qui aura bien son square ici ou là, si le projet prend forme), une association de sauvegarde, et bientôt une émotion diffuse parmi les nombreux amoureux du paysage menacé. L'opinion? C'est que souvent l'opinion varie: on l'a vu lorsque les plans du début des années septante ont passé, moyennant quelques chicanes de procédure, comme une lettre à la poste... pour être contestés sept ou huit ans plus tard; on vient de le voir tout dernièrement puisque des projets d'immeubles nouveaux (un «village» et un motel) semblent passer la rampe sur de simples plans ou maquettes, là où il y a seulement deux ou trois mois on rejetait toute construction comme une atteinte irrémédiable au site. L'édifice bâti sur l'opinion est certainement fragile.

Restent d'incontestables améliorations par rapport au projet du promoteur. Il faudra analyser précisément par quels canaux elles ont été obtenues. Le quartier de la Tinière sera-t-il un précédent, une exception, un cas d'école, un sacrifice unique consenti sur l'autel de Chillon? Dommage que les habitants de Villeneuve n'aient pas réalisé qu'on leur gâchait la vue sur l'auguste demeure construite par les ducs de Savoie lorsque montait sur le rivage montreusien l'envahissante tour que l'on sait! Dommage que Chillon n'ait pas été dans l'horizon du CHUV, à Lausanne! Une affaire à suivre.

A SUIVRE

Sucre complet et caries (DP 569, 572 et 574, récemment). Le terrain sur lequel se développe la polémique ne semble pas propice à la recherche de critères de choix constructifs et fiables. Notre correspondant médecin-dentiste, qui avait pris la peine de répondre à Gil Stauffer, nous signale qu'il met quant à lui un point final à cette controverse tant qu'une séance contradictoire scientifique n'aura pas lieu. Il faudra y penser sérieusement.

* * *

«Radio-TV» n° 5 (29.1.1981). Présentation de l'émission «Escapades» de Pierre Lang, dimanche passé en début d'après-midi. Nous citons: «Il fallait certainement toute la sensibilité d'une femme cinéaste pour rendre aussi fidèlement la beauté des papillons de notre pays.» Etc., etc. Une femme cinéaste pour les papillons, et un cinéaste mâle pour les locomotives. A chacun sa place.